Ministère des Finances Canada
Department of Finance Canada

RAPPORT SUR LES OPÉRATIONS RÉALISÉES EN VERTU DE LA LOI SUR L'ACCORD PORTANT CRÉATION DE LA BANQUE EUROPÉENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT

1991

Canada

RAPPORT SUR LES OPÉRATIONS RÉALISÉES EN VERTU DE LA LOI SUR L'ACCORD PORTANT CRÉATION DE LA BANQUE EUROPÉENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT

1991

FINANCE - TREASURY BOARD
LIBRARY - REC'D
APR 1 1992
FINANCES CONSEIL DU TRÉSOR
BIBLIOTHÈQUE — REÇU

INTRODUCTION

Conformément à l'article 7 de la Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), ce rapport passe en revue les opérations réalisées en 1991 par la BERD. La participation du Canada à cette institution a été autorisée en vertu de la Loi sur l'Accord portant création de la BERD, adoptée par la Chambre des communes le 21 janvier 1991.

Les négociations en vue de la création de la Banque, débutées à Paris le 15 janvier 1990, se sont terminées le 29 mai 1990 avec la signature de l'Accord portant création de la Banque. Le 15 avril 1991, la Banque a été inaugurée à Londres, et M. Jacques Attali (France) a été élu premier président par le Conseil des gouverneurs de la Banque.

La BERD, dont le siège social se trouve à Londres, est la plus récente banque multilatérale de développement. Elle a pour objet de favoriser le développement économique et le progrès social dans les anciens pays communistes de l'Europe centrale et orientale[1]. Comme l'indiquent ses Statuts, la BERD a pour principal objectif de favoriser la transition vers des économies de marché et de promouvoir l'initiative privée et l'esprit d'entreprise dans les pays d'Europe centrale et orientale qui s'engagent à respecter et à mettre en pratique les principes de la démocratie pluraliste, du pluralisme et de l'économie de marché.

La BERD fonctionne comme une banque de développement, sensiblement de la même façon que la Banque mondiale et les autres banques régionales de développement répondent aux besoins de leurs régions respectives. Cependant, la BERD se distingue de ces banques sous trois aspects. Premièrement, la Banque met principalement l'accent sur le secteur privé. Sa charte stipule qu'au moins 60 p. 100 de son financement s'adressera soit: à des entreprises du secteur privé, soit à des entreprises d'État qui mettent en oeuvre un programme pour assurer la propriété et le contrôle du secteur privé. Deuxièmement, en raison de son mandat, la Banque s'occupe plus particulièrement de la promotion d'institutions démocratiques et des droits de la personne dans les pays où elle exerce ses activités. Enfin, la BERD s'engage à protéger et à restaurer l'environnement.

---

[1] Les renvois à l'Europe centrale et orientale dans ce rapport incluent aussi les pays de l'ex-URSS.

La Banque consent des prêts et des garanties de dette et effectue des investissements participatifs. Les activités de la BERD se divisent en opérations ordinaires et spéciales, selon la source de financement. Les opérations ordinaires sont celles qui sont financées par les ressources ordinaires en capital de la Banque, qui comprennent le capital souscrit de la Banque, ses emprunts, le revenu provenant des prêts et des investissements ordinaires. Les opérations spéciales sont celles qui sont financées par des fonds spéciaux, fonds dont la Banque accepte l'inclusion dans un fonds spécial, e.g. assistance technique. Le 25 juin 1991, le Conseil d'administration de la BERD a approuvé son premier prêt. Le 25 septembre 1991, la Banque a émis sa première obligation de 500 millions d'écus[2].

On pourra trouver des renseignements détaillés au sujet des politiques et des activités de la BERD dans son rapport annuel qui sera publié à la mi-avril.

---

[2] Les chiffres figurant dans ce rapport sont exprimés en unités monétaires européennes (ÉCUS), l'unité de compte de toutes les opérations de la BERD. L'écu est un panier de devises, composé des montants fixes des devises des douze états membres de la Communauté économique européenne (CEE). En 1991, la valeur de l'écu a varié entre 1.1200$US et 1.4180$US, et avait une valeur moyenne de 1.2400$US.

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)

La notion d'une banque européenne de développement a été lancée par le Président de la France, M. Mitterand, en décembre 1989 afin de contribuer à la transition vers des économies de marché et des démocraties pluralistes en Europe orientale.

Compte tenu de l'urgence perçue par les économies occidentales, il n'a fallu que cinq mois pour créer la BERD. Les premières discussions se sont tenues à Paris le 15 janvier 1990 et 36 pays y ont participé. Le 29 mai 1990, 40 pays et deux institutions européennes, (c'est-à-dire la Communauté économique européenne (CEE) et la Banque européenne d'investissement (BEI)) en sont venus à un accord final au sujet de la charte de la Banque, de sa taille initiale et de la répartition du pouvoir entre les actionnaires. À la fin de 1991, la Banque comptait 42 actionnaires. (En 1991, l'Albanie a rempli les conditions requises pour devenir membre.) Le 15 avril 1991, la Banque a été inaugurée à Londres, et M. Jacques Attali (France) a été élu premier président par le Conseil des gouverneurs de la Banque.

Évolution de la conjoncture économique en Europe centrale et orientale

Les pays d'Europe centrale et orientale, y compris les nouveaux états indépendants de l'ex-Union soviétique, diffèrent beaucoup en termes de leurs ressources naturelles et du niveau du capital humain. Cependant, ils partagent tous une caractéristique commune; la croissance qui a été gênée par un système d'organisation économique qui défavorisait l'encouragement individuel et l'esprit d'invention. La transition à un système axé sur l'encouragement exige le déploiement de beaucoup d'efforts et une grande aide pour assurer que la réforme se fasse le plus rapidement et le plus harmonieusement possible. Les institutions financières et économiques internationales, dont la BERD, ont contribué aux efforts de réforme déployés dans la région en fournissant des avis techniques bien nécessaires au sujet des rouages des économies de marché.

Même si des réformes privilégiant le rôle du marché ont été avalisées par tous les pays de la région, le rythme de la réforme a été inégal. La Pologne, la Hongrie, la Tchécoslovaquie, la Bulgarie et la Roumanie sont plus avancés sur la voie de la réforme, ce qui peut être attribué au fait que le degré de consensus social au sujet de la nécessité de la réforme est plus élevé dans ces pays.

Cela a permis aux gouvernements de ces pays d'instaurer des réformes économiques plus globales, y compris des programmes économiques financés par le FMI afin de réduire les déséquilibres et d'accroître l'efficacité des réformes structurelles. Les programmes regroupent des politiques macro-économiques rigoureuses assorties de contrôles des salaires afin de maîtriser l'inflation. La Tchécoslovaquie et la Pologne ont aussi fixé leur taux de change afin de contribuer à la maîtrise de l'inflation.

La restriction monétaire et budgétaire inhérente à ces programmes a déjà produit des retombées qui se sont manifestées par l'élimination des déséquilibres macro les plus marqués. Cependant, la restriction a contribué à une forte contraction de la production dans la région et le chômage a sensiblement augmenté. La production a stagné en 1989 et elle s'est repliée en 1990. On s'attend à ce que le PIB réel tombe d'un autre 10 p. 100 en 1991, ce qui signifie une baisse cumulative de 17 p. 100 depuis 1989. La plupart des observateurs de la scène économique internationale s'attendent à ce que la contraction de la production soit inversée en 1992. Le FMI, par exemple, prévoit une augmentation modérée de la production en 1992, en raison en grande partie de l'accroissement de l'activité du secteur privé. Cependant, cette projection dépend du maintien des réformes systémiques nécessaires et de l'adoption de politiques macro rigoureuses de manière à maîtriser l'inflation et à contenir les déséquilibres des paiements extérieurs.

La situation de l'ex-URSS est plus difficile. Les autorités des états nouvellement reconnus qui ont remplacé l'URSS, ont généralement affirmé leur conviction que seules des réformes privilégiant le rôle du marché peuvent renverser le problème d'un déclin séculier de l'économie. Cependant, il y a un urgent besoin d'offrir à ces autorités des avis marqués au coin du sens des responsabilités. L'adhésion au FMI, que le Canada appuie, accorderait à ces pays deux avantages importants : premièrement, elle leur accorderait l'accès à l'expertise du personnel du Fonds dans la conception et la mise en oeuvre de politiques économiques; et deuxièmement, elle mettrait à leur disposition les ressources financières du Fonds en vue du processus de transition. Les avis du Fonds sont particulièrement importants pour ces pays, compte tenu des problèmes énormes auxquels sont confrontées les autorités.

La forte contraction de l'activité économique est le problème le plus urgent : certains estiment que le niveau de l'activité économique a diminué jusqu'à 20 p. 100 en 1991. Selon les perspectives de cette année, la baisse de la production se poursuivra à moins que des mesures correctrices ne soient prises. De l'avis de la plupart des observateurs, on peut

attribuer cet effondrement de l'économie aux réformes prises antérieurement, qui ont affaibli les forces du système de planification centrale, mais qui n'ont pas favorisé le développement des forces du marché. En conséquence, il n'existait aucun système régissant l'affectation des ressources.

Le gouvernement russe a mis en oeuvre un vaste programme de réformes économiques au début de 1992 afin de mettre fin au déclin de l'économie. La première phase des réformes économiques comprend les éléments suivants :

- la libéralisation de la plupart des prix et une augmentation de trois à cinq fois des prix des produits maintenus sous contrôle administratif;

- des réformes commerciales et du taux de change, notamment l'instauration d'un double système de taux de change;

- l'adoption de décrets exigeant la privatisation des entreprises, des boutiques et des terres agricoles appartenant à l'État.

Les prix ont augmenté sensiblement en raison de la libéralisation et on a assisté à un mouvement prévisible de ressac du public contre les réformes. En fin de compte, le succès des réformes dépend dans une large mesure de la capacité du gouvernement russe de stabiliser la valeur interne et externe du rouble. Cela dépend de la volonté du gouvernement de limiter la masse monétaire et d'imposer une discipline budgétaire.

Objet et fonctions de la BERD

Le principal objet de la BERD est de favoriser la transition vers la démocratie et des économies de marché et de promouvoir l'initiative privée et l'esprit d'entreprise dans les pays d'Europe centrale et orientale. En raison de son mandat, la Banque doit s'occuper plus particulièrement de promouvoir la création d'institutions démocratiques et les droits de la personne dans les pays où elle exerce ses activités.

Sa fonction consiste à consentir des prêts et à investir exclusivement en vue de la réalisation de projets et de programmes d'investissement dans les pays où elle exerce ses activités. La Banque joue le rôle unique d'une banque d'affaires et d'une banque de

développement. Sa charte stipule qu'au moins 60 p. 100 de son financement doit s'adresser soit à des entreprises du secteur privé, soit à des entreprises d'État qui mettent en oeuvre un programme afin d'assurer la propriété et le contrôle du secteur privé. Cependant, elle dispose d'une période de deux ans, c'est-à-dire jusqu'au 15 avril 1983, pour respecter cet objectif de 60 p. 100. L'objet de la période de grâce est de permettre à Banque de soutenir dès le départ des projets d'infrastructure du secteur public conçus de manière à contribuer au développement du secteur privé.

La BERD compte deux services des opérations : les opérations de banque d'affaires et les opérations de banque de développement. Le groupe des opérations de banque d'affaires est chargé du financement d'entreprises privées ou «privatisables» dans le secteur concurrentiel. Le groupe des opérations de banque de développement s'occupe principalement de projets d'infrastructure matérielle et financière dans le secteur public.

Préoccupations environnementales

En vertu de l'Accord portant création de la Banque, cette dernière doit favoriser, dans toute la gamme de ses activités, le développement durable et soucieux de l'environnement. C'est la première fois qu'une institution financière internationale a reçu, dans sa charte, un mandat clair et proactif de protéger et de restaurer l'environnement. Chaque projet de la Banque est examiné minutieusement à ses premières étapes par des responsables de l'environnement afin de déterminer la quantité de renseignements requis en matière d'environnement.

Droits de la personne

La Banque surveille les progrès accomplis sur la voie de la démocratie pluraliste dans chacun des pays où elle exerce ses activités afin d'assurer qu'ils respectent le mandat de la Banque et qu'ils cherchent à favoriser les droits civils et politiques (par exemple droit à la vie et à l'intégrité corporelle, protection contre l'arrestation et la détention arbitraires, liberté de pensée, d'expression et d'association, droit de participer à des activités politiques et respect des résultats d'élection, liberté de religion et protection contre la discrimination, droit de créer des syndicats et d'en faire partie et droit à la grève) ainsi que les droits économiques, comme le droit à la propriété privée, lesquels sont essentiels au plein épanouissement de la démocratie et du pluralisme. Si un pays où la Banque exerce ses activités met en oeuvre des politiques

incompatibles avec le mandat de la Banque, cette dernière peut retarder, limiter ou suspendre une partie ou la totalité de ses activités. Par exemple, en raison de la détérioration du conflit civil depuis les déclarations d'indépendance des républiques de Slovénie et de Croatie en juin 1991, le Conseil d'administration de la BERD a décidé de limiter les activités de la Banque aux transactions avec des parties en Yougoslavie qui contribuent à la résolution du conflit par des moyens et des méthodes pacifiques.

Ressources de la BERD

Les activités de la Banque se divisent en opérations ordinaires et en opérations spéciales, selon la source de financement :

(i) Ressources ordinaires en capital

Le capital social autorisé de la Banque est de 10 milliards d'écus (environ 13 milliards $US), qui se divise en un million d'actions. Le capital social autorisé comprend des actions libérées et du capital sujet à appel, dans une proportion de trois à sept. Le capital sujet à appel qui s'élève à 6,9 milliards d'écus est sujet à appel seulement si on en a besoin pour respecter les obligations de la Banque.

Sur le montant du capital social autorisé de la BERD, 3,0 milliards d'écus, soit 30 p. 100, doivent être versés par les actionnaires en monnaie forte en versements annuels égaux sur cinq ans, la moitié en billets à ordre et la moitié au comptant. À la fin de 1991, sur le capital social souscrit de 9,85 milliards d'écus de la Banque, 591,2 millions d'écus avaient déjà été versés. Le solde, soit 2,36 milliards d'écus, sera versé au cours des quatre prochaines années.

(ii) Emprunts

Le 18 juin 1991, Standard & Poor's, une agence internationale de cotation des obligations, a attribué des cotes AAA à long terme et A-1+ à court terme aux émissions de titres de créance de la BERD, réflétant le rapport élevé de capitalisation de la Banque. L'agence de cotation Moody's a aussi attribué une cote AAA. Le 4 septembre 1991, le Conseil d'administration a autorisé un programme global d'emprunts équivalant à 800 millions

d'écus jusqu'au 31 décembre 1992. Suite à l'autorisation des administrateurs, la Banque a réussi à lancer son premier emprunt à long terme de 500 millions d'écus.

(iii) **Fonds d'aide et de coopération techniques**

Les fonds de coopération sont des subventions des donateurs bilatéraux versées aux fins de la réalisation d'activités d'aide technique, administrées par la Banque, en vue de la préparation, du financement et de la mise en oeuvre de projets. Au 31 décembre 1991, la Banque avait conclu onze ententes bilatérales pour un montant global d'environ 68 millions d'écus. À la fin de 1991, le Canada n'avait pas conclu ses négociations avec la Banque au sujet d'une contribution projetée de 1 million $CAN au Fonds de coopération technique de la Banque.

Prêts et investissements participatifs

Entre l'inauguration de la Banque en avril 1991 et la fin de l'année, le Conseil d'administration a approuvé 14 projets d'investissement dans des pays où la Banque exerce ses activités. Le montant total engagé en prêts et en investissements participatifs atteignait 427,5 millions d'écus (environ 570 millions $US), c'est-à-dire 11 prêts s'élevant à 393,7 millions d'écus et 3 investissements participatifs totalisant 33,8 millions d'écus. Certains projets visaient à améliorer les infrastructures, par exemple dans les secteurs des télécommunications et de l'énergie. Trois investissements participatifs ont été effectués dans des entreprises privées. On trouvera ci-joint un tableau donnant les détails des financements approuvés en 1991.

Comme la plupart des prêts ont été approuvés vers la fin de l'année, seulement trois prêts ont été signés. Étant donné qu'aucun déboursé n'a été effectué, il n'y avait aucun prêt en cours à la fin de 1991.

En plus des ressources ordinaires, la Banque a approuvé, en 1991, des engagements représentant dans l'ensemble 8,5 millions d'écus financés par des fonds bilatéraux de coopération en vue de la réalisation d'activités dans des opérations reliées à l'environnement, au secteur financier et à la privatisation.

Le Canada et la BERD

Représentation du Canada au sein des conseils exécutifs de la BERD

M. Don Mazankowski, Vice-premier ministre et ministre des Finances, est le gouverneur du Canada, et M. Reid Morden, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, est le gouverneur suppléant. M. Don McCutchan est le directeur du Canada et M. Robert Mackenzie est le directeur suppléant. M. McCutchan agit aussi à titre de directeur pour le Maroc.

Fonds souscrits et engagés

La part du Canada du capital de la BERD s'élève à 340 millions d'écus, soit 3,45 p. 100 du capital social souscrit. Le Canada a versé 20,4 millions d'écus en 1991 et il versera le solde de 81,6 millions d'écus au cours des quatre prochaines années, ce qui fait qu'un montant de 238 millions d'écus sera sujet à appel.

Produits et services canadiens utilisés dans le cadre de projets financés par la BERD

Aucun déboursé n'a été effectué sur des prêts ou des financements participatifs approuvés par la Banque en 1991. En conséquence, il est impossible de faire rapport sur la performance du Canada quant à sa part des déboursés de la BERD. Cela vaut aussi pour la part du Canada des contrats internationaux financés par la BERD, étant donné qu'aucun contrat de ce genre n'a été attribué en raison du fait que seulement trois prêts ont été signés vers la fin de l'année.

Personnel canadien

À la fin de 1991, la BERD employait 8 Canadiens; tous étaient des professionnels. En outre, un Canadien était embauché à contrat à titre de consultant. Les Canadiens représentaient environ 4,4 p. 100 du personnel professionnel de la Banque en 1991.

BERD - APPROBATIONS DE PRÊTS EN 1991
(en millions)

DATE DE L'APPROBATION	PAYS	PROJET	MONTANT DU FINANCEMENT		ÉQUIVALENT EN ÉCUs *
25 juin	Pologne	Banque de Poznan (WBK) (projet d'alimentation de chaleur)	$US	50.00	37.29
24 septembre	Hongrie	Petofi Nyomba RT. (société d'emballage)	DM	10.00	4.91
24 septembre	Régional	NMB/BERD Ligne de l'Agence de l'Europe centrale	$US	40.00	29.83
26 novembre	Pologne	Polska Telefonia Komorkowa (téléphones cellulaires)	$US	60.00	44.75
26 novembre	Pologne	LODOM (installation de réfrigération)	$US	2.20	1.64
26 novembre	URSS	Réseau digital amélioré	$US	6.50	4.85
26 novembre	URSS	Parker Siberia (plate-forme de forage)	$US	12.45	9.28
18 décembre	Roumanie	Rom Telecom (expansion des réseaux téléphoniques)	ECUs	142.00	142.00
18 décembre	Hongrie	Société des télécommunications de Hongrie	DM	185.00	90.89
18 décembre	Roumanie	GEC Alsthom-IMGB (équipement de production d'électricité)	ECUs	23.00	23.00
18 décembre	Pologne	Industrie alimentaire IBG	DM	10.70	5.26
				TOTAL	393.69

BERD - INVESTISSEMENTS PARTICIPATIFS APPROUVÉS EN 1991
(en millions)

DATE DE L'APPROBATION	PAYS	INVESTISSEMENTS PARTICIPATIFS	MONTANT DU FINANCEMENT		ÉQUIVALENT EN ÉCUs *
24 septembre	RFTS	Czechoslovakia Investment Corporation Inc.	$US	10.00	7.46
18 décembre	RFTS	Investissement dans Cokoladovny (fabricant de produits alimentaires)	Couronnes	975.00	24.10
18 décembre	Hongrie	Investissement dans Microsystem RT (société informatique)	$US	3.00	2.24
				TOTAL	33.79

* Taux de change au 31 décembre 1991.